



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel 2014-2020

# BRAS DE LA PLAINE UN CHANTIER D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE ÉCO-EXEMPLAIRE

Le chantier de confortement et de sécurisation du barrage du Bras de la Plaine a été lancé par le Département en 2019. Cette réhabilitation s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement hydraulique de l'île et se veut exemplaire sur le plan environnemental.

## SÉCURISER ET CONFORTER LE BARRAGE ET LE CONTRE-BARRAGE

- Modification du profil hydraulique
- Amélioration de l'entonnement des eaux
- Stabilisation et renforcement des fondations
- Sécurisation de l'alimentation électrique

## RÉPONDRE AUX BESOINS D'ALIMENTATION EN EAU BRUTE

- des agriculteurs du périmètre hydroagricole du Bras de la Plaine (5 500 ha, 2 200 abonnés agricoles)
- des 200 000 usagers des communes de l'Entre-Deux, Saint-Pierre, le Tampon, Petite Ile et Saint-Joseph.

## RESPECTER LES MILIEUX NATURELS

De nombreuses précautions et mesures spécifiques ont été adoptées pour préserver l'environnement aquatique mais aussi terrestre des milieux naturels concernés :

- restauration des milieux, plantation d'espèces végétales endémiques, lutte contre les espèces envahissantes, mise en place de dispositifs pour maintenir la continuité biologique de la rivière, mesures spécifiques pour préserver la faune, enlèvement des déchets historiques accumulés dans la rivière, préservation des formations géologiques, etc.
- présence sur site de spécialistes (fédération de pêche, association SEOR, écologues, coordonnateur environnemental des travaux).

## 12 KM AMÉNAGÉS PUIS EFFACÉS

Une piste de 12 km a été aménagée pour les besoins du chantier. Seule solution adaptée aux exigences techniques et environnementales d'approvisionnement, elle a été intégralement effacée à la fin du chantier fin 2020 afin de restituer le site dans son état naturel.

Coût global du chantier  
**17,3M €**

(70 % FEDER / 30 % Département)  
dont 2,5 M€ sont consacrés aux mesures  
environnementales.

